



Equilibre et  
sécurité pour  
les animaux,  
les paysages et  
les humains

**Une loi prévoyante pour la chasse. OUI**

Le comité oui-a-la-loi-sur-la-chasse.ch

# OUI à la révision de la loi sur la chasse parce qu'elle ...

## ... garantit équilibre et sécurité entre les animaux, les paysages et l'humain.

En particulier dans les cantons de montagne, là où les conflits entre la faune sauvage, les animaux de rente et l'humain ne sont pas rares. Bien que les paysans protègent leurs troupeaux à l'aide de bergers, de clôtures et de chiens, les dommages ne peuvent pas toujours être évités. En 2018, par exemple, 591 animaux de rente ont été tués par de grands prédateurs (source: KORA). Les premiers dégâts sur les bovins sont enregistrés en 2019 dans le massif du Jura. Les attaques répétées des grands prédateurs sur les animaux de rente peuvent décourager les éleveurs qui investissent pour le bien-être de leurs troupeaux. Des règles claires sont nécessaires pour gérer ces situations conflictuelles. La révision de la loi permet aux cantons et à leurs gardes-faune, après consultation de l'Office fédéral de l'environnement, de réguler également des espèces protégées causant des problèmes. L'équilibre et la sécurité entre les animaux, les paysages et les humains seront en particulier renforcés dans ces régions à vocation touristique et agricole. La nouvelle loi permet ainsi une coexistence paisible de tous les usagers de la nature.

## ... promeut la diversité des espèces.

Les milieux naturels sont améliorés : les réserves d'oiseaux migrateurs, les sites de protection de la faune sauvage et les corridors faunistiques sont soutenus par la Confédération grâce à cette nouvelle loi. La diversité des espèces et des écosystèmes est ainsi renforcée.

## ... protège le paysage rural.

Un abrutissement élevé porte atteinte à la régénération des forêts. La régulation contrôlée de la faune les préserve de dégâts excessifs. Le devoir de veiller au rajeunissement naturel par des essences adaptées à

**Le 17 mai 2020, nous voterons sur la révision de la loi sur la chasse.**

Lors de sa session d'automne 2019, le Parlement a clairement approuvé cette loi. Un référendum lancé par des organisations de protection des animaux et des partis de gauche a abouti.

**La révision de la loi sur la chasse est nécessaire et essentielle.**

La loi sur la chasse, vieille de 34 ans, avait besoin d'une révision, car l'équilibre et la protection entre les animaux, l'environnement et l'humain n'y figuraient pas expressément. Les effectifs d'espèces protégées comme le loup, le castor et le cygne tuberculé, ont connu une forte expansion au cours de ces dernières années. Cette situation a engendré de plus en plus de conflits avec l'agriculture, la sylviculture et la pêche. Les effectifs des animaux protégés ne doivent évidemment pas être menacés, c'est pourquoi la loi révisée édicte des règles claires et strictes concernant leur régulation en cas de problèmes. Par ailleurs, la protection de la nature et des animaux y est globalement renforcée.

l'évolution du climat, par exemple, est inscrit dans la loi. L'agriculture de montagne et l'exploitation alpine peuvent ainsi perdurer et contribuer à l'entretien d'un paysage sécurisé et attractif tant pour ceux qui y vivent que pour les touristes.

**... permet le maintien de pratiques nécessaires.**

Les paysannes et les paysans ainsi que les chasseuses et les chasseurs cultivent des traditions depuis la nuit des temps. Leur savoir-faire, leur respect de la nature et des animaux ont permis de façonner le paysage et de favoriser les activités de montagne que nous connaissons. La loi révisée renforce les exigences de l'examen de chasse et formalise l'obligation des épreuves de tirs périodiques pour tous. Le nouveau texte rend également obligatoire la recherche au sang des animaux blessés. La protection des animaux et la santé animale sont dès lors renforcées, raison pour laquelle cette loi s'inscrit dans le développement durable.



”

A travers mon travail et mes fonctions, notamment au comité d'AgriGenève, je connais l'importance de la protection de nos ressources naturelles. Je soutiens la révision de la loi sur la chasse, car elle promeut la diversité des espèces et contribue à valoriser le travail des gardes-faune des cantons. Ce sont d'ailleurs ces derniers qui devront intervenir et éventuellement abattre un animal en cas de besoin, et non les chasseurs. Les cantons ont déjà démontré par le passé qu'ils exercent leurs compétences de manière responsable, dans le respect des lois et de la protection de la faune.

**Simone De Montmollin, conseillère nationale PLR, canton de Genève**

”

La Suisse compte plus de 8,5 millions d'habitants. Parallèlement, la population de grands prédateurs, tels que le loup, progresse également, ce qui mène à des conflits avec la population, l'agriculture et le tourisme. L'espace dont nous disposons est restreint. La loi sur la chasse révisée édicte des règles claires pour la régulation d'espèces protégées, telles que le loup, et permet une cohabitation paisible entre l'être humain, l'agriculture et les grands prédateurs.



**Jean-Pierre Grin, conseiller national UDC, canton de Vaud**



”

En tant que présidente du SAB et du comité des femmes en faveur de la nouvelle loi sur la chasse, je souhaite aussi convaincre les citoyennes de voter OUI. La chasse est bien plus que l'abattage d'animaux sauvages. Outre le sauvetage des faons, lors de la fauche des prairies, l'aide apportée en cas d'accident de circulation avec des animaux sauvages, les chasseuses et les chasseurs participent activement à l'entretien des biotopes. La nouvelle loi renforce la protection de la nature et des animaux, notamment en promouvant les corridors faunistiques.

**Christine Bulliard-Marbach, conseillère nationale PDC, canton de Fribourg**

## Participez à notre campagne pour la révision de la loi sur la chasse!

Soutenez la campagne à l'aide d'articles sur les réseaux sociaux, de commentaires en ligne, de lettres de lecteurs, d'organisation de podiums de discussion, d'actions de stand, de dépliants et d'actions.

Nous sommes reconnaissants pour chaque don:

CH42 0630 0504 9314 4267 5

Valiant Bank AG; en faveur de «Oui à la loi sur la chasse»

[oui-a-la-loi-sur-la-chasse.ch/participer](http://oui-a-la-loi-sur-la-chasse.ch/participer)

